COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - TABLEUR

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

CODE: 754502U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

INFORMATIQUE - TABLEUR - NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

1.2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, aux **fonctionnalités avancées** d'un logiciel de type «TABLEUR», en vue de résoudre rapidement des problèmes courants dans son milieu familial, professionnel, social, scolaire.
Les caractéristiques et les fonctions examinées seront classiques et communes aux tableurs.

1.2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

1.2.c. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

1.2.d. Développer:
- des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
- des méthodes de travail transférables;
- des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation).

NB: L'apprentissage ne doit pas privilégier la connaissance d'un logiciel particulier.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de bases suivantes;

de:

1. «démarrer» le logiciel (menus, touches de fonction);

2. créer et manipuler la feuille de travail:
   - notion de feuille de travail;
   - manipulation des données;
   - utilisation des formules;
   - utilisation de fonctions;

3. sauver et recharger la feuille de travail;

4. mettre en page et imprimer la feuille de travail;

5. visualiser et imprimer des résultats sous forme graphique;

6. utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation:
«INFORMATIQUE - TABLEUR - NIVEAU ÉLÉMENTAIRE»

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination des cours	**Classement**	**Nombre de périodes**
Laboratoire d'informatique	CT	64
3.2. Part d'autonomie		16
	Total des périodes	80

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de:

1. Réaliser l'installation et la configuration du logiciel.

2. Exploiter la feuille de travail:
   - organisation de la feuille de travail;
   - interaction entre différentes feuilles de travail;
   - compléments de manipulation des données;
   - compléments d'utilisation de formules;
   - compléments d'utilisation de fonctions.

3. Exploiter les possibilités graphiques du logiciel.

4. Utiliser une base de données en relation avec le tableur.

5. Automatiser le travail par l'utilisation des macro-instructions.

6. Réaliser un travail personnel intégrant différentes fonctionnalités du tableur.

7. Utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

Recommandations

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

3. Les connaissances de l'étudiant seront enrichies notamment par une information sur les possibilités spécifiques d'autres tableurs que celui qui a servi de support à la formation.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités avancées reprises au programme;

de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.